

Bon No: 003305928		1ere Gachée: 09:12 (1)		Date: 02/03/2026		reap270226160019		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 7.00 m3		référence commande(2): 03 26 60 04 07					
client: 411626		SCHOONBAERT-PECHEUX SARL		ZAC DES ACCRUES		Véhicule:			
chantier: 162669				51800 Sainte-Menehould		M10 LECOQ			
		Herpont		06.76.15.77.82 51460 Herpont		LECOQ LECOQ			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
10:00						température:		CONSEILS DE SECURITE:	
						vitesse du vent:		XI:irritant	
						validité:		 en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB253A320D		BPS				XF1		CL 0,40	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				0		C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 320									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				SPHRE 7200				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:				signature:					
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1